



COMPTE- RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2006

Présents : Messieurs GORNET François, BALAUD Frédéric, BALLY Norbert, CUEFF Jacques, DESBIENDRAS Christine, DUVOID Frédéric et SION Jacques.

Absents excusés : CREPIN Bernard et Noëlle LEBON.

Absent : WEBER Marc.

Renouvellement du Contrat Accompagnement dans l'emploi THIEBAUT Martine à partir du 16/07/ 2006 :

Vu la fin du Contrat de Madame Martine THIEBAUT, agent des écoles maternelles, titulaire du CAP Petite Enfance, au 15 juillet 2006, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de renouveler le contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à Madame THIEBAUT Martine pour une durée déterminée de treize mois et demi, à hauteur de 20 heures hebdomadaires à compter du 16 juillet 2006 jusqu'au 31 août 2007 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail et la convention avec l'Agence Nationale pour l'Emploi.

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Poste Bibliothèque :

Vu le départ en retraite de Madame Christiane ENCLOS, agent de la bibliothèque municipale, Considérant la nécessité de remplacer ce poste et vu les candidatures reçues, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'établir un contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à Mademoiselle Marie DENIS pour une durée déterminée de six mois, à hauteur de 30 heures hebdomadaires, à compter du 01 juillet 2006 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail et la convention avec l'Agence Nationale pour l'Emploi.

Convention relative à l'organisation d'une agence postale communale :

Monsieur le Maire expose le projet de convention relative à l'organisation d'une agence postale communale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette convention, autorise Monsieur le Maire à la signer. Il prend acte de l'indemnité compensatrice forfaitaire de la Poste de 900 € (neuf cent euros) par mois de la durée de la convention de 10 ans; de l'obligation de recruter une personne qui aura une formation assurée par la Poste et de la date de l'agence postale à compter du 01 septembre 2006. Il décide également que le bureau sera situé dans le nouveau bureau sis 8 rue de l'Eglise et de maintenir les horaires d'ouverture tels qu'ils sont actuellement.

Demande de subvention DRAC pour le mobilier et l'informatique de la Bibliothèque :

Vu que le Conseil Municipal souhaite meubler et informatiser la bibliothèque dès son achèvement, vu les devis présentés, le Conseil Municipal décide de l'achat de mobilier et de son informatisation; sollicite au même titre que la construction l'octroi d'une subvention, la D R A C et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Participation au Syndicat de l'Audiovisuel :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la Fiscalisation de la contribution au Syndicat Intercommunal de l'Audiovisuel : 1 360,04 € (484 habitants X 2,81 €)

Demande d'adhésion de 3 communes au Syndicat d'Assainissement Non Collectif :

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Syndicat d'Assainissement Non Collectif demande au Conseil Municipaux des communes adhérentes de bien vouloir statuer sur les demandes d'adhésion de AMEUVILLE, AUMONTZEY et GERBEPAL. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE l'adhésion des trois communes.

Demande d'adhésion de 11 collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale. des Vosges :

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Informatisation Communale demande au Conseil Municipaux des communes adhérentes de bien vouloir statuer sur les demandes d'adhésion de BATTEXEY, BRANTIGNY, CHAUFFECOURT, CIR COURT, LA CROIX aux MINES, MARAINVILLE sur MADON, OLLAINVILLE, XARONVAL, Communauté de Communes de la SAÔNE VOSGIENNE, Syndicat Mixte MUSIQUE et DANSE et Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de LAMARCHE- MARTIGNY LES BAINS. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de ces onze collectivités précitées.

Vente de terrain René GRANDMAIRE :

Après le piquetage effectué par Monsieur le géomètre en 2002, considérant que Monsieur et Madame René GRANDMAIRE souhaitent acquérir les 44 m² derrière leur maison, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de vendre les 44 m² au prix de 6,50 € le m², soit 286 € (deux cent quatre vingt six euros) et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Changement des montants de la régie de recettes de photocopies :

La régie de recette a été créée en 2001 et les montants ont simplement été transformés de francs en euros. De ce fait des centimes sont apparus. A la demande de Monsieur le Trésorier et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide des modifications de montants suivants :

Fond de caisse : 15 € (au lieu de 15,24 €) ; Encaisse maximale : 76 € (au lieu de 76,22 €) et

Indemnités de responsabilité : 55 € (au lieu de 55,88 €)

Ce dernier point a été ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble des conseillers présents :

Demande d'achat de terrain Monsieur et Madame Maurice CHARPENTIER :

Après étude sur le terrain du Conseil Municipal concernant la demande d'achat de terrain de Monsieur et Madame Maurice CHARPENTIER, à l'arrière de la leur maison. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas vendre le terrain sollicité car il y a présence de l'égout communal sur ce terrain. De plus, la Rue du Beuxy est étroite à cet endroit et il y a prévision d'enfouissement de réseaux.

Vu par Nous, François GORNET, Maire de la commune de LERRAIN pour être affiché le 13 mars 2006, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1984.

Le Maire,
F. GORNET

Affiché le 24 juin 2006 à la Mairie